RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision 2011/181/UE du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 15 octobre 2010 relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 79 du 25 mars 2011)

La publication de la décision 2011/181/UE est à considérer comme nulle et non avenue.